Image not found or type unknown

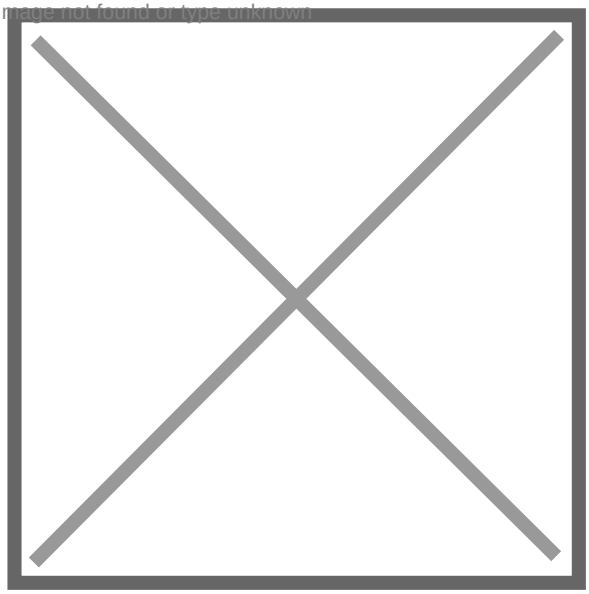

Quel somme puis-je demander en quittant mon entreprise?

Par **Gaudacun**, le **13/11/2011** à **19:11**

Bonjour,

mes associés et moi-même sommes actuellement possesseurs d'une SARL au capital de 24.000€. Cependant, ayant effectué la totalité de la mise en place de la société (site internet, mails type, démarche de clients, administratif, référencement etc...) j'ai décidé que quitte à tout faire tout seul, il valait mieux que je me lance tout seul.

J'ai actuellement 30% des parts de la société. L'entreprise n'a générée aucun chiffre d'affaire (nous avons récupéré une société au capital de 24.000€ déjà existante que nous avons renommé), nous avons beaucoup de clients en cours de traitement mais aucun n'est encore facturé, ce qui fait que nous n'avons pas eu de revenus.

Ma question est: que puis-je exiger à mes associés pour ma cession de parts?

En vous remerciant par avance,

G.D.

Par **edith1034**, le **14/11/2011** à **08:28**

C'est très dur de céder 30 pour cent de parts car avec ce pourcentage il n'ya pas de majorité

dans la société

pour tout savoir sur la SARL et la cession de parts

http://www.fbls.net/SARLINFO.htm

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés